



REGLEMENT - CHALLENGE INTER ENTREPRISES

« Au boulot, j'y vais autrement ? » - Semaine du 4 au 8 juin 2018

Article 1 : Principe

Les entreprises du parc Altais du parc des Glaisins, et le Lapp sont conviées à participer gratuitement au challenge.

L'établissement comptabilisant la plus forte proportion de cyclistes, **covoitureurs**, utilisateurs des transports en commun, parmi leurs collaborateurs présents pendant cette semaine remportent le challenge.

Article 2 : Organisation

Au cours de la semaine du challenge, des vélos à assistance électrique (VAE) seront en prêt sur réservation sous la responsabilité de l'entreprise et/ou du collaborateur en cas de dommages ou de vol.

Chaque entreprise aura **un référent** en charge de la gestion des vélos confiés et du comptage des collaborateurs dans les différents modes de déplacement.

Si vous êtes seul(e) dans votre entreprise à participer, vous êtes d'office le référent.

Celui-ci se fera connaître auprès de la structure dont il dépend **pour le 31 mai 2018**.

Les personnes empruntant des VAE participent d'office au challenge et devront donc communiquer leurs résultats.

Les personnes qui, pendant cette semaine, convoitueront, doivent également s'inscrire via le bulletin d'inscription également.

Article 3 : Catégories

Le challenge est ouvert à l'ensemble des entreprises des parcs mentionnées et comporte quatre catégories :

- Entreprises ou équipes* employant jusqu'à 10 salariés
- Entreprises employant entre 10 et 20 personnes
- Entreprises employant entre 20 et 50 personnes
- Entreprises employant plus de 50 personnes

**suggestion : pour les entreprises de moins de 10 salariés, nous vous proposons de constituer des équipes qui peuvent être constituées par n° de rue, de bâtiment, ou par affinité. Un référent sera nommé pour l'ensemble des entreprises qui se seront regroupées.*



Article 4 : Calendrier

Ce challenge inter-entreprises se déroulera du lundi **4 juin au vendredi 8 juin 2018**

Du lundi 4 au
vendredi 8 juin

de **7h00 à 9h00** - Accueil petit déjeuner des participants cyclistes, covoitureurs, utilisateurs des transports en commun, au petit chalet en bois à proximité du restaurant inter entreprises – Avenue du Pré de Challes.

de **12h30 jusqu'à 14h00 au plus tard** – toujours au petit chalet - Prise en charge individuelle des vélos réservés par les collaborateurs.

Mardi 5 juin

- Un ancien salarié de Mécalac vous présentera sa toute nouvelle création de vélo cargo compact pour le quotidien «OKLO CYCLES»
- Nous vous proposons de venir avec votre pique nique et de profiter de ce moment d'échange pour nous faire part des points d'amélioration que vous aurez notés sur vos trajets et que Géode communiquera au Grand Annecy.
Un café gourmand vous sera offert.

Jeudi 7 juin

Les résultats devront être communiqués via le site de Géode : <http://www.geode-annecylevieux.org/challenge-inter-entreprises-2>: avant **12h00 dernier délai**.

Vendredi 8 juin

A partir de 12h15, à l'espace détente Géode - à côté du petit chalet en bois, on vous propose le traditionnel pique-nique. Merci de vous inscrire en même temps que vous vous inscrivez au challenge.

En cas de pluie, report au vendredi 15 juin même heure

Article 5 : Communication des résultats

Chaque entreprise participante s'engage à fournir les **résultats de bonne foi** via le formulaire en ligne sur le site de Géode : www.geode-annecylevieux.org/challenge-inter-entreprises-2 (prochainement en ligne).

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter l'association Géode : geode.association@free.fr - Tél 06 48 25 03 02